	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juillet 2022	N° 2022-409

Convocation du 30 juin 2022

Aujourd'hui jeudi 7 juillet 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Daphné GAUSSENS, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Bernard-Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Anne LEPINE
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME
Mme Harmonie LECERF à M. Alain GARNIER
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Andréa KISS


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 15h à 16h et à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h30 le 7 juillet et à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h35 le 8 juillet
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Céline PAPIN à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h le 7 juillet et à M. Jean-Jacques PUYOBRAU de 9h30 à 12h45 le 8 juillet
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN le 7 juillet
M. Brigitte TERRAZA à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 17h30 le 7 juillet
Mme Brigitte BLOCH à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h à 15h55 le 7 juillet et à Céline PAPIN à partir de 17h le 8 juillet
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Andréa KISS de 13h à 14h30 le 8 juillet
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h 35 le 7 juillet
Mme Delphine JAMET à M. Patrick LABESSE à partir de 18h40 le 7 juillet
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET jusqu'à 10h05 le 8 juillet
M. Alexandre RUBIO à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Baptiste MAURIN à Mme Andréa KISS le 7 juillet
M. Nordine GUENDEZ à Mme Nathalie LACUEY le 7 juillet
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 7 juillet
M. Dominique ALCALA à Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. GARIGUES à partir de 17h25 le 8 juillet
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Gérard CHAUSSET à partir de 16h le 7 juillet et, à Mme Françoise FREMY jusqu'à partir 11h le 8 juillet
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 13h le 8 juillet
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI le 7 juillet
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 7 juillet et à Mme Fabienne HELBIG de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Max COLES à M. Christophe DUPRAT le 7 juillet
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS le 7 juillet et à Mme Amandine BETES à partir de 14h45 le 8 juillet
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Christophe DUPRAT à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT de 12h05 à 14h30 et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Françoise FREMY à M. Gérard CHAUSSET à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h55 le 7 juillet
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Brigitte TERRAZA le 7 juillet et à partir de

13h10 le 8 juillet
M. Frédéric GIRO à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Laurent GUILLEMIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h le 8 juillet
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Michel LABARDIN à M. Patrick PUJOL de 15h à 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Dominique ALCALA le 7 juillet
Mme LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN à partir de 11h le 8 juillet
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Eva MILLIER jusqu'à 10h20 le 8 juillet
M. Jacques MANGON à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h05 le 8 juillet
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 8 juillet
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLIER à partir de 15h35 le 8 juillet
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Eva MILLIER à partir de 18h30 le 7 juillet et de 11h à 13h le 8 juillet
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY de 12h35 à 16h15 et à M. Fabien ROBERT à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 19h le 7 juillet, de 12h35 à 17h30 à M. Christophe DUPRAT et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Philippe POUTOU à Mme Brigitte BLOCH à partir de 18h25 le 7 juillet
M. Benoît RAUTUREAU à Mm Zeineb LOUNICI à partir de 17h25 le 7 juillet
M. Frank RAYNAL à Mme Eva MILLIER à partir de 17h20 le 7 juillet, à M. Max COLES de 14h50 à 16h40 le 8 juillet et à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h50 le 8 juillet
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à partir de 14h 30 le 8 juillet
M. Bastien RIVIERES à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Zeineb LOUNICI le 7 juillet et à M. TROUCHE le 8 juillet
Mme Béatrice SABOURET à M. Fabien ROBERT de 15h à 17h20 le 7 juillet
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Kévin SUBRENAT à M. Michel POIGNONEC le 7 juillet
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel POIGNONEC à partir de 16h40 le 7 juillet
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h55 le 7 juillet, et à M. SUBRENAT le 8 juillet

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 7 juillet 2022	Délibération
	Direction de la programmation budgétaire Service préparation budgétaire et programmation pluriannuelle	N° 2022-409

Budget supplémentaire exercice 2022 - Examen - Décision - Adoption

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de présenter à votre examen le projet de Budget supplémentaire pour l'exercice 2022 de Bordeaux Métropole.

Ce document reprend :

- les reprises provenant de l'exercice précédent qui apparaissent au compte administratif 2021, à savoir les résultats de clôture et les restes à réaliser, étant précisé qu'il est tenu compte de la délibération adoptée par le Conseil le 24 juin 2022 portant sur l'affectation des résultats de fonctionnement enregistrés à la clôture de l'exercice 2021,
- les recettes et dépenses nouvelles et les ajustements de chapitres,
- les mouvements d'ordre qui participent aux déterminations des masses du budget sans influencer sur son équilibre global.

Le tableau de synthèse ci-après récapitule les grandes masses du Budget supplémentaire 2022 qui s'établit à 324 784 592,07 € en dépenses et à 372 104 943,16 € en recettes, soit un excédent global de 47 320 351,09 € (en hausse de 37% par rapport à 2021).

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	242 131 238,82	288 303 345,05	220 043 033,11	255 515 304,91	22 088 205,71	32 788 040,14
Section de Fonctionnement	82 653 353,25	83 801 598,11	60 119 753,28	71 967 832,57	22 533 599,97	11 833 765,54
TOTAUX	324 784 592,07	372 104 943,16	280 162 786,39	327 483 137,48	44 621 805,68	44 621 805,68
EXCEDENT	47 320 351,09		47 320 351,09			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	372 104 943,16	372 104 943,16	327 483 137,48	327 483 137,48	44 621 805,68	44 621 805,68

Par ailleurs dans le cadre de l'adoption du Budget supplémentaire 2022, sont également soumis à votre approbation les modifications, créations et clôtures d'autorisations existantes pour un total d'engagement de **21,78 M€**.

Ces enveloppes, dont le détail est joint en annexe du présent rapport, concernent :

- pour 10,38 M€, des révisions d'Autorisations de programme (AP) existantes, rendues nécessaires pour terminer, ou compléter le programme alloué à chacune d'elles (comme l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport, les aides aux partenaires du contrat de ville, les actions de solidarités en matière d'eau, les travaux du bassin eau blanche Nouhau à Villenave d'Ornon ou encore l'aide au déploiement du logiciel « Mage »),
- pour 11,40 M€, une création d'AP à l'occasion de la signature de la nouvelle concession d'aménagement « InCité » pour la période 2022-2025,
- la clôture de l'Autorisation d'engagement « Bordeaux Fête le vin – accueil des grands voiliers » ainsi que la clôture de l'autorisation de programme du Parking de la salle de spectacle de Floirac.

Un rapport de présentation joint à la délibération explicite les principales opérations et les mouvements proposés dans le cadre de la présente décision.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain n° 2022-42 du 28 janvier 2022, approuvant le Budget primitif 2022,

VU la délibération du 24 juin 2022 d'affectation des résultats apparaissant au compte administratif 2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE compte tenu de ce qui vient d'être énoncé, il y a lieu de procéder à la reprise des résultats et des reports de l'exercice 2021 et à l'ajustement des crédits de l'exercice 2022,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver, au niveau du chapitre globalisé, selon le détail présenté dans la balance annexée au présent rapport, le projet de Budget supplémentaire 2022 de Bordeaux Métropole, dont le montant s'établit pour l'ensemble de ses entités financières à 324 784 592,07 € en dépenses et 372 104 943,16 € en recettes,

Article 2 : d'autoriser, au budget annexe des déchets ménagers, la constitution, au chapitre 68, article- 6815, de provisions d'un montant de 13 000 000,00 € en vue des règlements des travaux à financer sur les sites de la collecte et des traitements des déchets dans le cadre du contrat de concession et, au chapitre 68, article 6817, une provision de 500 000,00 € au titre de la dépréciation des actifs circulants,

Article 3 : d'autoriser, au budget annexe de l'assainissement, la constitution de provisions pour un montant de 6 500 000,00 €, imputées au chapitre 68, article 6815, au titre de la soulte à verser à l'issue du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines,

Article 4 : d'autoriser, au budget annexe des transports, la constitution de provisions pour un montant de 3 700 000,00 €, imputées au chapitre 68, article 6815, dans l'optique du rachat de la Valeur nette comptable (VNC) des biens immobilisés chez le délégataire actuel d'ici la fin de la délégation de service public des transports à horizon 2023,

Article 5 : d'autoriser, au budget annexe du crématorium, la constitution de provisions à hauteur de 75 000,00 €, au titre des futurs travaux de gros entretiens renouvellement à intervenir sur les bâtiments, imputées au chapitre 68, article 6815, et pour 64 230,00 €, au titre de la dépréciation des actifs circulants, imputées au chapitre 68, article 6817,

Article 6 : d'autoriser, au budget annexe des réseaux de chaleur, la constitution de provisions à hauteur de 200 000,00 € au titre des futurs travaux de gros entretien renouvellement à intervenir sur les différents réseaux de chaleur, imputées au chapitre 68, article 6815,

Article 7 : d'autoriser, à la régie des équipements fluviaux, la constitution de provisions à hauteur de 5 000,00 € au titre de la dépréciation des actifs circulants, imputées au chapitre 68, article 6817 et pour 85 000,00 € en vue des futurs travaux de gros entretien renouvellement à intervenir sur les différents équipements fluviaux, imputées au chapitre 68, article 6815,

Article 8 : d'adopter les modifications et créations d'AP-AE/CP proposées au titre du budget principal dans le cadre de la présente délibération pour un montant global de 21 782 168,74 €, selon le détail joint.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 JUILLET 2022	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Véronique FERREIRA
DATE DE MISE EN LIGNE : 12 JUILLET 2022	